

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7301 SÉANCE DU 30 mai 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**CRÉATION DE COMITÉS POUR LA NÉGOCIATION DES
CONVENTIONS COLLECTIVES**

Attendu que la résolution #7292 *Porte-parole et services conseils pour la négociation de la convention collective*, datée du 28 mars 2022, a mandaté le directeur des Ressources humaines et des Communications à requérir les services du cabinet Langlois afin d'agir à titre de porte-parole ou de conseiller de l'employeur dans le cadre des négociations collectives;

Attendu qu'il est recommandé par la Direction générale et la direction des Ressources humaines et des Communications (DRHC) de procéder à la création de deux comités pour la négociation des conventions collectives, soit un comité représentant le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) pour l'octroi des mandats de négociation et un comité de négociation (ci-appelé Comité de négociation) représentant le CNHW sur la table de négociation avec la partie syndicale;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 mai 2022 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7301 SÉANCE DU 30 mai 2022

**CRÉATION DE COMITÉS POUR LA NÉGOCIATION DES
CONVENTIONS COLLECTIVES**

Attendu qu'il est proposé que le comité représentant du CNHW pour l'octroi des mandats de négociation collective soit constitué du Chef responsable des Ressources humaines, du Chef responsable des Finances, la Directrice générale et la directrice des Finances et des Technologies de l'information ou un de ses représentants;

Attendu qu'il est proposé que le comité de négociation soit composé du directeur des Ressources humaines et des Communications, de deux conseillers en ressources humaines et d'un avocat du cabinet Langlois;

Attendu que les deux comités travailleront en étroite collaboration avec la direction des Finances et des Technologies de l'information tout au long des négociations;

Attendu que le CNHW est en accord avec les recommandations de la Direction générale et de la DRHC.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, appuyé par le Chef familial William Romain, et **résolu**:

- **De** procéder à la création d'un comité représentant du Conseil de la Nation huronne-wendat pour l'octroi des mandats de négociation collective composé du Chef responsable des Ressources humaines, du Chef responsable des Finances, de la Directrice générale et de la directrice des Finances et des Technologies de l'information ou un de ses représentants;
- **De** procéder à la création d'un comité de négociation composé du directeur des Ressources humaines et des Communications, de deux conseillers en ressources humaines et d'un avocat de la firme Langlois.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 mai 2022 Résolution adoptée
1 abstention


SECRÉTAIRE
TINA DURAND